



Soutien aux salariés en grève de la Croix Rouge Française

Pour les salariés de la Croix Rouge Française, l'urgence c'est l'augmentation générale des salaires !

Dans cette entreprise, plus de 3000 salariés ont une indemnité différentielle pour pouvoir prétendre à un salaire égal au SMIC.

Plus de 4100 salariés ont 1.98€ de plus que le SMIC soit 1.98€ de reconnaissance de leur diplôme d'état d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'aide médico-psychologique

Aujourd'hui la seule réponse de la Croix Rouge Française est une prime unique et défiscalisée de 300 €.

Face à ce mépris, l'Union Nationale de la Santé Privée soutient sans réserve les justes revendications portées par le syndicat Force Ouvrière qui appelle à la grève et à la mobilisation du 04 au 08 février 2019.

Dès maintenant la Direction doit entendre la colère des salariés et ouvrir au plus vite les négociations pour obtenir :

- **Une augmentation de la valeur du point permettant de rattraper la perte de pouvoir d'achat**
- **Une véritable revalorisation des grilles de classification permettant de corriger le tassement du début de grille, la reconnaissance des diplômes et de la réforme LMD.**

Paris, le 05 février 2019